

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

## COPROPRIÉTÉS *NON ÉLIGIBLES* à MaPrimeRénov' Copropriétés

### DESCRIPTION DE LA COPROPRIÉTÉ ET IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET



#### **FORMULAIRE COMMUN à remplir par le PORTEUR de PROJET**

**Nom de la copropriété :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Numéro d'immatriculation : .....

Année de la construction : .....

Nombre de logements dans la copropriété : .....

Étiquette énergétique avant travaux (si connue) : .....

Énergie principale utilisée actuellement pour le chauffage du bâtiment :

électricité  gaz propane  gaz naturel (de ville)  fioul  bois

**Syndic :**  Syndic professionnel  Syndic bénévole

Nom du syndic (le cas échéant) : .....

**Personne à contacter :**

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Projet de rénovation :**

**Avis ASDER requis pour tout dépôt de dossier :**

Date de RDV : ..... Nom de la personne rencontrée : .....

**Pour les Copropriétés bénéficiant de l'assistance à maître d'ouvrage :**

**Organisme :** .....

**Personne à contacter :**

NOM - Prénom : .....

Courriel : .....

## DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS ET PERFORMANCES

### FORMULAIRE COMMUN à remplir par le PORTEUR de PROJET

**Pour les copropriétés dont le gain de performance énergétique a été établi :**

Consommation énergétique conventionnelle de la copropriété :

- Cep avant travaux : .....kWhep/m<sup>2</sup>.an
- Cep projetée après travaux : ..... kWhep/m<sup>2</sup>.an

Gain réalisé : .....%

**En fonction du projet, complétez-le ou les cadres concernés (cf critères techniques d'attribution des aides en annexe 3) :**

Isolation et menuiseries	Surface traitée (m <sup>2</sup> )	Performances	Montant des travaux prévus
Toiture ( <i>sous-rampants</i> )		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Toiture ( <i>plancher des combles</i> )		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Toiture terrasse		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Murs		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Ravalement de façade*		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Plancher bas		R = ..... (m <sup>2</sup> .K/W)	
Fenêtres de toiture	Nombre (partie commune) à changer :	Uw (W/m <sup>2</sup> .K)= Sw (W/m <sup>2</sup> .K) =	
Fenêtres et portes-fenêtres de façade	Nombre (partie privative) à changer :	Uw (W/m <sup>2</sup> .K) = Sw =	
Portes d'entrée	Nombre	Ud (W/m <sup>2</sup> .K) =	
Systèmes	Description et Label qualité	Collectif ou individuel	Montant des travaux prévus
Ventilation			
Chaudière bois bûches ou granulés			
Poêle à bois bûches ou granulés (copro 1-5 logts)			
Chauffe-eau solaire			
Système solaire combiné			

\*Aide possible par la CCCS sur secteurs centre bourgs définis par les communes volontaires.

## IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### FORMULAIRE INDIVIDUEL à remplir par le PORTEUR de PROJET pour chaque BÉNÉFICIAIRE ELIGIBLE

**NOM et Prénom :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Courriel : .....

Propriétaire occupant       Propriétaire bailleur       Propriétaire bailleur (type SCI)

Nombre de tantièmes liés au logement : ...../ .....

Surface habitable chauffée : .....

#### Conditions de ressources :

Nombre de personnes occupant le foyer : .....

Les avis d'imposition de chaque personne occupant le foyer sont nécessaires.

Selon la situation, merci de compléter les éléments ci-dessous :

Revenu fiscal (1) : ..... € - Revenu fiscal (2) : ..... € - Revenu fiscal (3) : .....€

#### Plan de financement individuel :

Quote-part (TTC)	..... €	
<b>Aides financières sollicitées</b>		<b>Montant de l'aide individuelle</b>
	Montant prévisionnel du Département	
	Montant prévisionnel de Cœur de Savoie	
	Montant prévisionnel de la commune	
	Montant des Certificats d'Economie d'Energie	
	Autre, préciser :	
	<b>Total des aides</b>	
<b>Reste à charge (TTC)</b>	..... €	

## ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

### A remplir par chaque BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné(e) ....., sollicite :

- le Président du Conseil départemental de la Savoie afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre dispositif Savoie Rénov'énergie,
- la Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif OPAH 2022-27,

pour réaliser mon projet de rénovation énergétique de l'habitat. En effectuant cette démarche,

- Je joins les pièces administratives et techniques citées précédemment au présent dossier,
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent dossier,
- J'accepte la transmission des éléments de mon dossier au maire de ma commune pour traitement de la subvention communale (communes adhérentes au guichet Cœur de Savoie),
- Je certifie n'avoir sollicité, pour ce projet, aucune aide autre que celles mentionnées dans le formulaire,
- Je certifie sur l'honneur que les travaux pour lesquels je sollicite les aides départementales, intercommunales et communales ne sont pas engagés,
- J'autorise le représentant du Département de la Savoie ou de la Communauté de Communes à effectuer une visite de contrôle des travaux lorsque ces derniers seront réalisés,
- Donne mon consentement pour que l'ensemble des informations collectées pour le traitement de mon dossier puissent être accessibles aux services instructeurs du Département de la Savoie et de la Communauté de Communes, ainsi qu'aux partenaires intervenant dans la gestion de mon dossier. Le consentement présent est valable pour une durée maximale de 10 ans (cf. annexe 2)
  - La finalité du traitement ainsi que ses modalités de mise en œuvre m'ont été clairement expliquées
  - J'ai pris connaissance de mes droits et des conditions pour les faire valoir
  - J'ai pris connaissance du fait que je peux retirer mon consentement à tout moment en contactant le Délégué à la Protection des Données du Département, sauf si le responsable du traitement à la légitimité à faire ce traitement, et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2023

**Signature du futur bénéficiaire →**  
*précédée de la mention « lu et approuvé »*

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÈGLEMENT

## COPROPRIÉTÉS *NON ÉLIGIBLES* à *MaPrimeRénov'Copropriétés*

**A COMPLÉTER APRÈS TRAVAUX PAR LE BÉNÉFICIAIRE ET A TRANSMETTRE AU DÉPARTEMENT DE MANIÈRE GROUPEE PAR LE PORTEUR DE PROJET**

- Je soussigné(e) ....., sollicite le règlement des subventions notifiées dans le cadre de Savoie Rénov'énergie et de J'éco rénove en Cœur de Savoie, pour réaliser mon projet de rénovation ou celui de la copropriété.
- J'effectue cette démarche sachant que :
  - Monsieur le Président du Conseil départemental a notifié l'attribution de la subvention n° ....., par courrier en date du .....
  - Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes Cœur de Savoie a notifié l'attribution de la subvention sous la référence de dossier n° ....., par courrier en date du .....
- Les travaux sont terminés et payés, sont joints au présent formulaire :
  - la (les) facture(s) correspondante(s) portant la mention acquittée avec la date et le tampon de l'entreprise
  - la (les) photo(s) après travaux
  - l'attestation du syndic du bon acquittement des charges liées aux travaux pour chaque copropriétaire
  - L'autorisation de travaux lorsqu'une déclaration préalable est nécessaire à la réalisation de ceux-ci
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations inscrites ci-dessous, dans **mon plan de financement définitif** :

Montant total des travaux (TTC) Quote-part (TTC)	..... €	
<b>Aides financières sollicitées</b>		<b>Montant de l'aide individuelle</b>
	Montant des Certificats d'Economie d'Energie	
	Montant Prévisionnel du Département	
	Montant Prévisionnel de Cœur de Savoie	
	Montant Prévisionnel de la Commune	
	Autre, préciser :	
	Total des aides	..... €
Reste à charge (TTC)		

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2023

**Signature du futur bénéficiaire** →  
précédée de la mention « lu et approuvé »

# ANNEXE 1

## CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

**Par le Département de la Savoie :** Les services départementaux de la Savoie souhaitent collecter un certain nombre d'informations vous concernant afin de réaliser le traitement suivant : **Attribution d'une subvention dans le cadre de Savoie Rénov'énergie**

Ce traitement est placé sous la responsabilité de la personne suivante : **M. le Président du Département de la Savoie - Château des Ducs - 73018 Chambéry**

Les informations sont collectées pour le seul usage de ce traitement, et seront utilisées en interne par les personnes suivantes :

**DE-Service Transition énergétique – Pôle Aménagement – gestion des subventions**  
**DFIPAJ-Service exécution budgétaire – Pôle RM – enregistrement des coordonnées bancaires**  
**SG-Service d'assistance administrative – Pôle DGAA – réalisation des mandatements**

Les données collectées pour ce traitement sont susceptibles d'être diffusées à un tiers (commune et/ou intercommunalité) et seront conservées pendant 10 ans sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations.

Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données (RGPD).

Dans le cas où vos données feraient l'objet d'impression papier, ces documents confidentiels feront l'objet d'une collecte sécurisée et seront détruits selon le règlement RGPD par l'ESAT du Nivolet (127 rue du Larzac, 73000 Chambéry)

D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles (pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, vous devrez fournir la preuve de votre identité) :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD) : vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires ...)
- Droit de rectification (article 16 du RGPD) : vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes
- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé
- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile
- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD) : vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.
- Droit d'opposition (article 21 du RGPD) : sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour toute demande d'information complémentaire au présent document « **Consentement au traitement des données à caractère personnel** », vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante :

Par courrier : Délégué à la Protection des Données personnelles  
Hôtel du Département - CS 31802  
73018 Chambéry Cedex

Par mail : [donnees-personnelles@savoie.fr](mailto:donnees-personnelles@savoie.fr)

**Par la Communauté de communes Cœur de Savoie :** Les données à caractère personnel, recueillies par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la **Communauté de communes Cœur de Savoie – Place Albert Serraz – BP 40020 – 73800 Montmélian cedex – 04.79.84.36.27.**

Ces données sont collectées en application d'une obligation légale et sont nécessaires à l'exécution d'une mission de service public d'instruction des demandes de subvention de rénovation énergétique qui relève du service Habitat et rénovation énergétique.

Ces données seront enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Elles seront conservées pour toute la durée pendant laquelle vous bénéficierez de ce service.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par mail, courrier ou en vous présentant à la Communauté de Communes, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles, l'Agence Alpine des Territoires (25 Rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry- 04 79 68 53 00), auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

## ANNEXE 2

### LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

#### À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION


*Pièces administratives et techniques communes à tous les copropriétaires :*

- L'attestation d'immatriculation de la copropriété
- Dans le cas où le projet vise **un gain énergétique d'au moins 25 %** fournir une évaluation énergétique
- L'étiquette énergétique du bâtiment** (à défaut seront exigées les factures annuelles liées au chauffage pour chaque copropriétaires)
- Le PV d'assemblée générale validant l'engagement des travaux de rénovation énergétique
- La feuille de présence avec la clé de répartition des tantièmes applicables aux travaux
- L'attestation de demande d'autorisation de travaux** lorsqu'une déclaration préalable est nécessaire à la réalisation de ceux-ci
- Les **devis détaillé(s)**, précisant pour chaque poste de travaux le coût des fournitures et celui de la main d'œuvre
- Les **certifications RGE des entreprises**
- Les **photos avant travaux**
- Pour l'aide au ravalement de façade de Cœur de Savoie** : avis de l'architecte conseil du CAUE ou de l'architecte des bâtiments de France

*Pièces administratives individuelles :*

- Photocopie des **derniers avis d'imposition du foyer**
- Pour les **propriétaires bailleurs** : contrat de bail en cours attestant le caractère de résidence principale + le cas échéant : attestation de conventionnement avec l'ANAH
- Pour les **propriétaires bailleurs en SCI** : contrat de bail en cours attestant le caractère de résidence principale + extrait des statuts justifiant les parts de chaque actionnaire
- Relevé d'Identité Bancaire du demandeur (RIB)**

Le service instructeur pourra demander des pièces supplémentaires qu'il juge nécessaire à l'étude du dossier

 <b>IMPORTANT</b>	Il est impératif d'adresser le dossier de demande de subvention avant le démarrage des travaux !
	Toute information manquante entraînera le refus du dossier

## ANNEXE 3

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

#### Bénéficiaires :

- Les bénéficiaires du dispositif sont les propriétaires occupants ou bailleurs remplissant les conditions de ressources décrites ci-dessous, d'un logement en copropriété, bâtiment de plus de 10 ans (uniquement pour les résidences principales en Savoie)
- Pour les propriétaires bailleurs en SCI, chaque actionnaire doit faire individuellement la demande de subvention.
- Pour bénéficier de l'aide, la copropriété doit obligatoirement avoir au préalable été immatriculée par le syndic, sur le registre national d'immatriculation : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>
- Faire appel à des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)

#### Conditions obligatoires :

- Conditions particulières du Conseil Départemental :
  - Etiquette énergie du logement classée entre D et G
  - 1 seule demande par an au même nom et à la même adresse.
  - Chaque poste de travaux doit être traité en totalité
- Condition particulière de la Communauté de communes Cœur de Savoie : aides individuelles aux petites copropriétés (de 2 à 5 logements) plafonnées sur une durée de 3 ans pour chacun des postes de travaux.

#### Conditions de ressources :

- Faire partie des foyers bleu, jaune ou violet définis par MaPrimeRénov' ou, pour les aides Cœur de Savoie, être bailleur conventionné

#### Critères techniques d'éligibilité par poste de travaux et montant des aides :

##### I. Conseil départemental :

Taux et plafonds de subvention variables selon les catégories de ressources du foyer et le type de travaux réalisés (pour un projet de rénovation globale dont le gain énergétique est  $\geq 25\%$ , une évaluation OBLIGATOIRE est à fournir lors de la demande de subvention) :

Postes de Travaux	Critères techniques d'éligibilité	Possibilité d'aide du Département	
		Plafond de subvention si gain énergétique $\leq 25\%$ ou non prouvé	Plafond de subvention si gain énergétique $\geq 25\%$
Isolation (+ ventilation dans le cas d'une ITE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toiture (sous rampants ou sur plancher des combles) : <math>R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>• Toiture terrasse : <math>R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>• Murs : <math>R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>• Planchers bas : <math>R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% du montant des travaux éligibles plafonnés à 4 000 € pour les ménages aux ressources précaires</li> <li>• 20% du montant des travaux éligibles plafonnés à 3 000 € pour les ménages aux ressources modestes</li> <li>• 10% du montant des travaux éligibles plafonnés à 2 000 € pour les ménages aux ressources intermédiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% du montant des travaux éligibles plafonnés à 6 000 € pour les ménages aux ressources précaires</li> <li>• 20% du montant des travaux éligibles plafonnés à 5 000 € pour les ménages aux ressources modestes</li> <li>• 10% du montant des travaux éligibles plafonnés à 4 000 € pour les ménages aux ressources intermédiaires</li> </ul>
Remplacement des menuiseries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fenêtres et portes-fenêtres de façade : <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}</math> et <math>S_w \geq 0,30</math> ou <math>U_w \leq 1,7</math> et <math>S_w \geq 0,36</math></li> <li>• Fenêtres de toiture : <math>U_w \leq 1,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math> et <math>S_w \leq 0,36</math></li> </ul>		



## II. Communauté de communes Cœur de Savoie

### A. Copropriétés de 6 logements et plus :

#### 1) Aide au syndicat de copropriétaires :

Postes de Travaux		Critères techniques d'éligibilité	Possibilité d'aide de Cœur de Savoie
Isolation des parois opaques	Toiture (sous rampants ou sur plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Si gain énergétique de 25% à 35% : 1 000 € par logement plafonnée à 20 000 € d'aide par ensemble collectif
	Toiture terrasse	$R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
	Murs	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
	Planchers bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Remplacement de menuiseries de + de 15 ans)	Parois vitrées	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,30$ ou $U_w \leq 1,7$ et $Sw \geq 0,36$	
	Portes	$U_d \leq 1,3$	
Systèmes ENR	Production d'eau chaude sanitaire	Certifié cstbat ou solarkeymark	500 € par logement plafonnés à 10 000 € par ensemble collectif
	Chauffage collectif bois	Label Flamme verte 7 étoiles	800 € par logement plafonnés à 16 000€ par ensemble collectif

2) Aide individuelle par logement : Ouvrants seuls (en remplacement de menuiseries de + de 15 ans - sans calcul du gain énergétique) : aide limitée à 8 ouvrants/ logement : 100 € / équipement pour les ménages précaires et modestes

### B. Copropriétés de 1 à 5 logements : critères identiques aux maisons individuelles :

Postes de Travaux	Critères techniques d'éligibilité	Possibilité d'aide de Cœur de Savoie	
		Propriétaires occupants :	Propriétaires bailleurs
Isolation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toiture (sous rampants ou sur plancher des combles) : <math>R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>Toiture terrasse : <math>R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>Murs : <math>R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> <li>Planchers bas : <math>R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 €/m<sup>2</sup> plafonnés à 1800 € pour les ménages précaires</li> <li>- 16 €/m<sup>2</sup> plafonnés à 1600 € pour les ménages modestes</li> <li>- 14 €/m<sup>2</sup> plafonnés à 1400 € pour les ménages intermédiaires</li> </ul> + bonus de 5 % aux matériaux puits carbone plafonnés à 500€	Aide conditionnée au conventionnement avec l'ANAH :  7% des travaux financés par l'ANAH
Remplacement de menuiseries de + de 15 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fenêtres et portes-fenêtres : <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}</math> et <math>Sw \geq 0,30</math> ou <math>U_w \leq 1,7</math> et <math>Sw \geq 0,36</math></li> <li>Portes : <math>U_d \leq 1,3</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ménages précaires et modestes : Forfait 100 € / équipement</li> <li>Plafond : 10 ouvrants</li> </ul>	
Chauffe-eau solaire	Certifié cstbat ou solarkeymark	Forfait 500 €	
Système solaire combiné	Certifié cstbat ou solarkeymark	Forfait 1000 €	
Chaudière bois, granulés	Label Flamme verte 7 étoiles ou registre des appareils équivalents (liste disponible sur le site de l'Ademe)	Forfait 800 €	
Poêle ou insert bois, granulés		Forfait 400 €	
+ Bonus rénovation globale : Réalisation de 4 postes de travaux simultanément : Forfait 1000€. Nous consulter			

**C. Prime pour le ravalement des façades toutes copropriétés** sur secteurs centre bourgs définis des 4 communes « centres » (nous consulter) : 15€/m<sup>2</sup> de façade - Limitée à 50m<sup>2</sup> par façade individuelle et à 100m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la copropriété (répartition au tantième). Avis de l'architecte conseil du CAUE ou de l'architecte des bâtiments de France requis.

## ANNEXE 4

### ÉTAPES À SUIVRE

- **Etape 1 - AVANT LES TRAVAUX** : **L'Assistant à Maître d'Ouvrage (ou le syndic de copropriété) dépose** les dossiers de demande de subvention de chaque copropriétaire de manière groupée et accompagné des pièces administratives et techniques demandées :
- @ : [renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr)
  - ✉ : Communauté de Communes Cœur de Savoie – Service Habitat  
Place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex
  - ☎ : 06 35 07 67 57

*Tout dossier incomplet sera refusé (document manquant, information non complétée dans le dossier)*

- **Etape 2 - Votre dossier est instruit** par les services de la Communauté de communes et transmis au Département s'il relève d'une aide départementale  
Votre demande est éligible : vous recevez, par courrier postal (Département) et par courriel (Cœur de Savoie), un accusé réception favorable vous autorisant à **démarrer les travaux**.  
Votre demande n'est pas éligible : vous recevez un courrier de refus
- **Etape 3 - La Commission permanente du Conseil Départemental et la Commission d'attribution des aides de Cœur de Savoie délibèrent**, chacune pour leur partie, sur votre demande.  
Votre demande est recevable : vous recevez une notification de subvention Départementale + une notification de Cœur de Savoie.  
Dans le cas contraire, cas exceptionnel suite à la non disponibilité de crédits, vous êtes tenus informés.
- **Etape 4 - Les travaux de la copropriété sont réalisés et payés** : **L'Assistant à Maître d'Ouvrage (ou de syndic de copropriété) envoie** de manière groupée les formulaires de demande de règlement complétés et signés de chaque copropriétaire accompagné des justificatifs demandés (factures acquittées, photos après travaux, attestation du syndic du bon paiement des charges des travaux) à :
- @ : [renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr)
  - ✉ : Communauté de Communes Cœur de Savoie – Service Habitat  
Place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex
- **Etape 5 - Votre demande de règlement est instruite** : vous recevez les règlements des subventions par virement bancaire sur votre **compte personnel** (le montant peut être éventuellement revu à la baisse en fonction des travaux réalisés et du cumul des aides perçues)

➔ *En demandant une aide financière au Département de la Savoie et à la Communauté de communes Cœur de Savoie, vous vous engagez à réaliser les travaux conformément au dossier déposé et à recevoir son représentant dès lors que les travaux sont achevés pour une visite de conformité*

➔ *Pour toutes questions relatives au dispositif J'éco rénove en Cœur de Savoie, ou portant sur votre demande de subvention intercommunale vous pouvez contacter le 06 35 07 67 57 ou [renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr)*

➔ *Pour toutes questions relatives au dispositif Savoie Rénov' énergie, ou portant sur votre demande de subvention départementale vous pouvez contacter le 04 79 96 75 04 ou [savoierenovenergie@savoie.fr](mailto:savoierenovenergie@savoie.fr)*